

Législature 2017-2021

N° 79

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 27 mai 2019**

Octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'270 m², sur la parcelle RF 2534, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 7.20/m²

1. Introduction

Les dispositions de l'art. 10 lit. g à j de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes spécifient notamment ce qui suit au sujet des attributions du Conseil général :

- g) il décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeuble.
- h) il décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance.
- i) il décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement.
- j) il décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

L'art. 10 de cette loi précise d'autre part au chiffre 2 que le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées sous lettres g à j dans les limites qu'il fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature.

Lors de sa séance du 5 avril 2017, le Conseil général d'Estavayer a octroyé au Conseil communal une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de DDP, pour la présente législature, pour les terrains situés dans la zone industrielle « En Piolet ».

Le Conseil communal a décidé de ne pas demander une telle délégation de compétence pour les terrains situés en zone industrielle « Plein Sud » car les terrains concernés ont des spécificités différentes qui peuvent avoir un impact au niveau de leur prix. Des messages spécifiques sont ainsi présentés au Conseil général au cas par cas pour ces terrains.

2. Objet du message

Par ce message, le Conseil communal demande au Conseil général de lui octroyer une délégation de compétence afin de conclure un DDP avec une entreprise intéressée par un terrain d'environ 7'270 m², sur la parcelle RF 2534, en zone d'activité « Plein Sud ».

Le Conseil communal privilégie en effet la mise à disposition de ses terrains sous forme de DDP, d'une durée de 50 ans, plutôt que de s'en séparer. Cette solution offre les avantages suivants :

- Garder la maîtrise des propriétés foncières sur le long terme ;
- Contrôler l'utilisation adéquate des terrains ;
- Éviter la spéculation.

Le prix annuel ou la rente de base du DDP pour le propriétaire superficiaire est actuellement de 4% de la valeur du terrain en cas de vente ce qui correspond à CHF 7.20 par m² pour le terrain en question.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi de ce DDP à l'entreprise intéressée qui sera une entreprise nouvellement créée qui souhaite s'implanter à Estavayer-le-Lac. Le projet de cette entreprise est bien avancé et cette délégation de compétence permettra d'organiser la signature de ce DDP ces prochaines semaines devant un notaire.

3. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'270 m², sur la parcelle RF 2534, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 7.20/m².

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 6 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

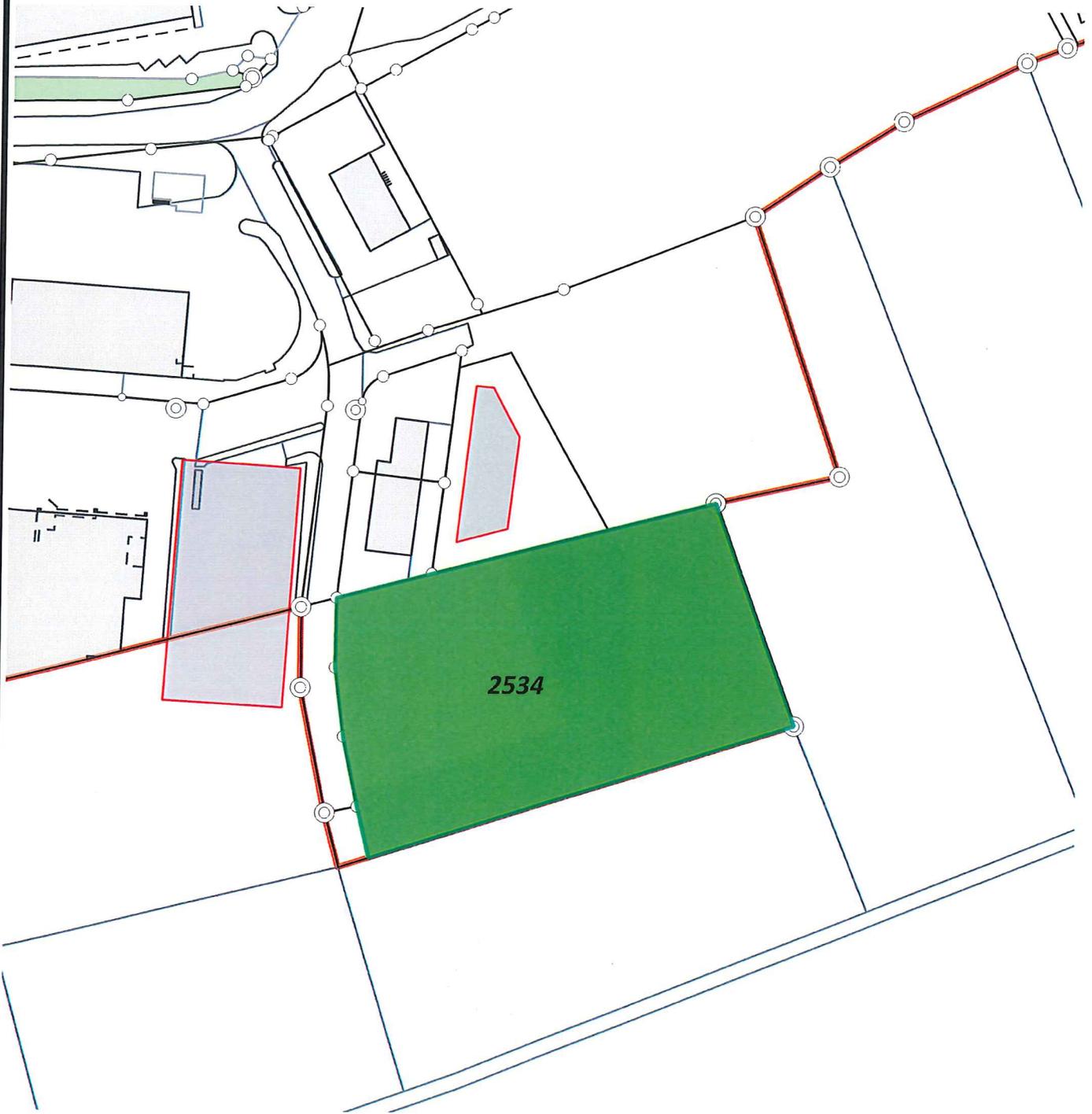


Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions

Annexe : plan de situation

Situation



-  limite communale
-  surface approximative 7270 m²

Secteur Plein-Sud - Estavayer-le-Lac

Parcelle 2534



Service du territoire

Rue de l'Hôtel de Ville 11
1470 Estavayer-le-Lac

Echelle: 1/1'500

Date: 03.05.2019

Tél. 026 664 80 00
Fax. 026 664 80 39
commune@estavayer.ch